

Procès-verbal de l'assemblée générale 2023 de l'association Villeneuvois à vélo *réunie le 26 mai 2023 à la Maison de la Vie Associative de Villeneuve-sur-Lot.*

La séance est ouverte à 18 h 30. Sont présents 22 personnes, dont 20 adhérents. 2 pouvoirs ont de plus été donnés au Président. Les membres présents sont listés dans la feuille d'émargement.

Conformément aux statuts de l'association, M. Adrien CHAUD est président de séance. L'assemblée générale nomme *de facto* Mme Françoise RISS-CAZEILS en qualité de secrétaire de séance.

L'ordre du jour suivant est présenté à l'Assemblée :

- Rapport moral, rapport d'activité 2022
- Rapport financier 2021 – 2022
- Rapport d'orientation 2023
- Révision des statuts
- Adoption du règlement intérieur de l'association
- Vote de la cotisation pour 2024 et au-delà
- Élection des membres du Conseil d'administration

Adrien tient à remercier les personnes présentes pour cette assemblée générale, qui se veut la grand-messe du vélo au quotidien en Grand Villeneuvois.

I – Rapport moral, rapport d'activité 2022

Des exemplaires papier du rapport d'activité 2022 sont proposés aux personnes présentes à l'Assemblée générale. Le rapport d'activité est également disponible sur le site internet de l'association, sur <https://www.villeneuvois-a-velo.fr/a-propos/comptes-rendus/Rapport-d'activite-2022.pdf>.

Adrien, Gaston, Francis présentent respectivement leurs parties du rapport d'activité 2022.

Côté politique pour des aménagements cyclables, les activités de plaidoyer ont été continues durant toute l'année. Quatre grands projets ont tenu en haleine l'association durant l'année.

Les boulevards Georges Leygues ont été l'archétype d'une collaboration réussie entre municipalité, bureau d'études et association. Après plusieurs mois de travail aussi bien public qu'interne, nous avons obtenu la séparation des piétons et cyclistes sur le boulevard, avec en sus de bons aménagements cyclables. Il n'est pas osé de dire que le projet boulevard Georges Leygues est le plus avancé pour les mobilités douces en Lot-et-Garonne à l'heure actuelle. Rendez-vous est donné en 2025 pour la fin des travaux.

À Pujols, l'association a poussé plusieurs fois pour une liaison piétonne et cyclable entre le haut et le bas de la commune. Le Mont Pujols et sa traversée sur la route départementale ne sont pas sécuritaires. Durant l'année, nous avons organisé une balade technique et appuyé l'idée auprès des élus de réserver la cote de la Fontaine du Bourreau aux piétons et cyclistes. Cela a marché : le conseil municipal de Pujols a voté il y a quelques semaines un projet de réaménagement de la rue de Petit Tour, avec en prime la mise en voie verte de la cote de la Fontaine du Bourreau.

L'avenue d'Agen est le plus important cheval de bataille de l'association. Nous avons organisé notre première balade technique sur cette artère importante qui mène au lycée Leygues – Couffignal et au complexe sportif, et nous appuyons en coulisses pour obtenir un vaste projet de réaménagement de cet axe. La requalification de l'avenue a été plusieurs fois mentionnée en conseil municipal, et des élus nous ont dit qu'ils travaillaient sur le dossier, mais nous n'avons ni plan ni information officielle. C'est un véritable point noir, sur lequel l'association doit se bouger.

Enfin, un très gros dossier pour l'association a été le vaste chantier de la RN 21, sur lequel nous avons été très présents. Côté créneau de Monbalen, nous poussons depuis mars dernier auprès de la DREAL

pour que la création d'une 2 x 2 voies parallèle à une 3 voies bénéficie aussi aux piétons et aux cyclistes, avec l'instauration d'une voie verte sur l'actuelle RN 21, amenée à être vidée de son trafic.

Cette opinion est celle du Conseil National pour la Protection de la Nature, et a été redite lors de la procédure de Participation du Public par Voie Électronique. À l'issue de celle-ci, l'État a fait figurer sur l'autorisation environnementale un article imposant la réalisation d'une étude pour des aménagements cyclables sur la RN 21 déclassée. L'association reste vigilante et va continuer de pousser pour des aménagements de qualité (voir plus bas).

Côté RN 21 Agen Nord, nous avons participé et émis un avis commun avec Vélocité en Agenais (représentée par sa Présidente et son Secrétaire à l'Assemblée Générale) dans le cadre de la concertation préalable du public, en février 2022. Le choix par l'État de la variante courte 1 fait envisager le pire pour les liaisons piétonnes et cyclables d'Artigues, avec potentiellement un risque de grave rupture urbaine au sud du hameau. Nous avons mis en garde, lors de la réunion publique de bilan de la concertation, l'État contre ce risque, qui emmène à une « instabilité juridique » quant à la viabilité du projet.

D'autres projets auraient pu être évoqués : RD 225 à Casseneuil, avenue Jacques Bordeneuve, participation à l'écriture du plan routes et mobilités du quotidien du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, signature de la charte des aménagements en agglomération, étude du stationnement vélo à Pujols, campagne de courrier auprès des centres commerciaux sur le manque de stationnement... De tous ces autres points, nous en retiendrons un : les démarches pour la mise en conformité de Villeneuve-sur-Lot avec la législation concernant les doubles sens cyclables. Après plus d'un an de lobbying,... les premiers doubles sens cyclables de Villeneuve sont apparus l'avant-veille de l'AG ! Une nouvelle preuve de la nécessité de la présence de l'association, pour pousser les municipalités à une véritable politique cyclable.

Côté atelier de réparation, nous nous sommes engagés en début d'année 2022 auprès du budget participatif de Lot-et-Garonne pour obtenir un triporteur à assistance électrique afin de lancer un atelier de réparation itinérant en Villeneuvois. À l'issue d'une campagne de vote d'un mois en février et mars 2022, nous sommes arrivés quatrième du canton avec 353 voix. Malgré cela, nous avons profité d'une occasion pour tout de même acquérir le vélo-cargo, auprès d'une association de Lyon qui souhaitait en faire profiter une autre association. Adrien tient d'ailleurs à remercier la commune de Pujols et la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pour leur soutien qui a permis de co-financer l'acquisition du triporteur, présenté à l'Assemblée Générale.

Ce triporteur permet à l'association de proposer depuis septembre 2022 un atelier de réparation mensuel au Café Cantine, 3 rue de la Convention à Villeneuve-sur-Lot, en partenariat avec l'association Les bénévoles du 47. Une convention de récupération des vélos abandonnés en déchetterie nous permet également de bénéficier d'un stock de vélos à réparer, ce qui a permis de tenir un atelier de réparation de vélos solidaire à quelques jours de Noël, pour remettre en état des vélos qui ont été prêtés à des personnes en besoin, ou qui servent pour la vélo-école. **Cependant**, l'absence de local est un véritable problème pour l'association, qui nous empêche de tenir des ateliers de réparation fixe ou de réparer des vélos au long cours. Nous espérons que cela change en 2023.

Gaston présente ensuite les actions de Villeneuvois à vélo dans le cadre du Savoir Rouler À Vélo, le programme d'apprentissage du vélo auprès des enfants. Quatre bénévoles ont été formés et agréés par l'Éducation Nationale pour pouvoir encadrer des cortèges d'enfants à vélo, ce que nous avons fait à la demande de l'équipe pédagogique de l'école de Laroque-Timbaut en juillet. Plus tôt, l'association s'était occupée de l'entretien de nombreux vélos des élèves de Laroque pour qu'ils puissent apprendre à rouler en toute sécurité. De même, nous sommes sollicités en juin 2023 pour répéter ceci avec l'école de Courbiac. En 2022 nous avons enfin été sollicités deux fois par la CAGV pour participer à des opérations ponctuelles auprès des écoles, au château de Rogé et au parc des Fontanelles.

Francis présente les randos vélo et culture en Villeneuvois, qui ont été reprises en 2022 par Villeneuvois à vélo. Tous les vendredis, un groupe de personnes vient à la rencontre d'acteurs culturels (au sens large du terme : culture, agriculture, économie...) du Grand Villeneuvois et au-delà. Durant l'été en particulier, le groupe s'est ouvert aux touristes, avec un départ organisé depuis le camping Lot & Bastides, qui avait attiré quelques personnes. La rando avec le plus de monde avait été celle sur l'histoire du train entre Villeneuve-sur-Lot et Penne-d'Agenais, qui a attiré près d'une vingtaine de personnes.

Côté animations, l'année a été marquée par deux grandes animations : le Festi'nature de Horizon Vert, sur lequel nous avons animé une rando vélo et culture en Villeneuvois à la découverte des passages secrets piétons et cyclistes de Villeneuve-sur-Lot, mais également un atelier de cartographie participative des chemins agréables en vélo, qui a été utilisée de manière très concrète par le bureau d'études VIZEA pour le plan routes et mobilités du quotidien du Conseil départemental de Lot-et-Garonne. Enfin, nous avons projeté pour la première fois en Lot-et-Garonne le film *Why we cycle* autour de la place du vélo aux Pays-Bas. Fin décembre 2022, nous avons également réitéré notre véloparade *Illuminons la ville !* qui fut un succès avec 78 participants, et des vélos éclairés de milles feux, dont notre triporteur décoré à cette occasion par des enfants habitant dans le centre-ville de Villeneuve. L'an prochain, cette balade pourrait être dotée d'un DJ set pour se faire entendre des Villeneuvois...

Comme l'an dernier, Villeneuvois à vélo a été très présente dans la presse, avec une dizaine d'interventions médiatiques dans la sphère villeneuvoise. À noter notamment que pour la première fois, nous avons été directement sollicités par la presse pour notre avis sur la chaucidou / chaussée à voie centrale banalisée de l'avenue de Saint-Antoine à Pujols : une preuve de l'expertise d'usage de l'association.

Adrien conclut avec des regrets : l'absence de local pénalise l'atelier de réparation ; mais surtout, l'association n'est encore que peu consultée pour les projets d'aménagement. Nous avons su, en 2022, nous immiscer dans les concertations publiques et privées, par exemple concernant le boulevard Georges Leygues ; mais il n'est pas encore acté dans les cercles de décision de consulter Villeneuvois à vélo en amont des projets, ou au moment de leurs études techniques. L'association regrette fortement cela, car cela permettrait d'avancer pleinement et d'avoir une véritable relation de confiance entre pouvoirs publics et association. À Bordeaux, Vélo-Cité Bordeaux Métropole reçoit les avis de projet de tous les projets d'aménagements de la Métropole, au moment des études d'avant-projet ! À Agen-même, l'association Vélocité en Agenais a été longuement consultée pour la requalification de l'avenue Jean Jaurès, avec un résultat qui semble à la hauteur.

Martine Puig, présidente de Vélocité en Agenais, confirme mais relativise, et rappelle également l'importance de la présence d'Adrien dans le dossier des travaux à venir sur le pont de pierre agenais, afin de (ré)obtenir de véritables pistes cyclables.

Après ce constat, Adrien finit, comme chaque année, par l'évolution des aménagements cyclables en un an en Grand Villeneuvois : est à noter la réalisation des chaucidous avenue de Saint-Antoine à Pujols et avenue de Falgueyras à Villeneuve. En ce moment apparaissent les panneaux pour des doubles sens cyclables dans le centre-ville de Villeneuve... et c'est tout. Mais cette année 2023 devrait être pleine de surprises !

L'assemblée générale **approuve à l'unanimité** le rapport moral 2021 de l'association Villeneuvois à vélo.

À l'issue de ce rapport, Mme Prellon, Maire de Monbalen et Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois en charge du développement durable et de la transition écologique, prend la parole pour évoquer l'acquisition du vélo-cargo, auquel la CAGV a soutenu l'association. La subvention pour l'acquisition du triporteur s'inscrivait naturellement dans le cadre du plan vélo et des actions à mener sur tous les fronts pour aider au développement de la pratique dans le Grand Villeneuvois. Ce plan vélo commence à se décliner progressivement. Après le diagnostic en 2021, qui a conduit au plan adopté par l'intercommunalité en décembre 2021, les premières actions apparaissent, comme l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique, ou le développement de la voie verte vers Rogé. Actuel-

lement, le plan vélo est dans une dynamique de sécurité, avec encore les réflexions au niveau municipal. Cependant, et contrairement à ce que dit Adrien, l'association est consultée pour tous les projets d'aménagement cyclable relevant de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (et non de chaque commune individuellement). Et les récentes actions sur la RN 21 montrent bien la nécessité d'une association d'usagers comme Villeneuvois à vélo, pour porter des dossiers et insister sur des points importants.

Mme Lamoine, Maire-adjointe de Pujols en charge de l'urbanisme et de la transition écologique, prend également la parole pour remercier l'association de son engagement. La commune de Pujols est naturellement en lien avec Villeneuvois à vélo par l'intermédiaire de Claude Guérin, élu municipal et membre du Conseil d'Administration. La commune de Pujols a elle aussi adopté son plan vélo, connecté avec celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, et c'est à ce titre qu'elle a également adopté une subvention pour l'acquisition par Villeneuvois à vélo du triporteur, qui a déjà servi pour une manifestation à Pujols.

Ce plan vélo se déploie, et à chaque sujet la municipalité de Pujols sollicite l'association Villeneuvois à vélo. Concernant le projet Fontaine du Bourreau, au-delà de la fermeture de la rue de la Fontaine du Bourreau à la circulation automobile, c'est tout un plan de circulation qui est revu dans l'objectif d'une sécurisation des déplacements vers l'école Petit Tour. La chaucidou, ou chaussée à voie centrale banalisée, était un projet tout d'abord de sécurisation routière avec écluses, etc. qui avait pour but initial de casser la vitesse, mais la réflexion vélo s'y est intégrée à l'aube du plan vélo, et a permis cette première en Lot-et-Garonne. Le sujet actuel est un grand plan d'apaisement de Pujols, avec réduction de la vitesse, qui se veut participatif, avec une concertation de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et de Villeneuvois à vélo en amont. Le travail avec Hans Kremers, urbaniste qui avait déjà réalisé le plan vélo de la CAGV, se poursuit à Pujols, pour en faire une commune en faveur des mobilités douces.

II – Rapport financier 2021 – 2022

Francis, trésorier de l'association, présente le rapport financier de l'association pour la période couvrant de la création à l'association, 5 novembre 2021, au 31 décembre 2022. Le bureau a en effet fait le choix d'une comptabilité en périodes calendaires ; et le premier exercice devant faire entre 6 et 24 mois d'après la réglementation en vigueur, notre premier exercice couvre ainsi la période jusqu'au 31 décembre 2022, et les prochains du 1^{er} janvier au 31 décembre d'une année civile.

L'exercice 2021 – 2022 est naturellement exceptionnel, avec la création de l'association en milieu d'année 2021. L'acquisition du vélo-cargo, compté comme un véhicule donc une immobilisation sur quatre ans, fausse un peu les chiffres, avec des dons reçus dès cette année pour un véhicule qui sera amorti sur quatre exercices. C'est ainsi que l'association voit un bénéfice de 567,11 € cette année, mais qui vient essentiellement des dons pour le vélo-cargo. Dans le détail, le premier exercice voit un total produits de 1 857, 80 €, et un total charges de 1 290, 69 €. Le rapport financier est disponible sur le site : <https://villeneuvois-a-velo.fr/actus/assemblee-generale-2023/Rapport-financier-2022.pdf>

L'assemblée générale **approuve à l'unanimité** le rapport financier 2021 – 2022 de l'association Villeneuvois à vélo.

III – Rapport d'orientation 2023

Adrien présente le rapport d'orientations 2023, qui est une présentation succincte des grandes lignes de l'association pour l'année en cours (sans obligation de vote).

Côté **plaidoyer**, de gros chantiers sont à venir durant cette année. L'association doit poursuivre sa démarche de plaidoyer, et accentuer le rythme des rencontres avec les élus et les techniciens de la ville

de Villeneuve-sur-Lot ainsi que de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois. C'est pour Villeneuvois à vélo une tâche primordiale au déploiement d'un réseau cyclable de **haute qualité**, qui doit passer par une concertation très en amont avec l'association forte d'une expertise d'usage. L'ambition de Villeneuvois à vélo est de devenir à terme référente pour les projets d'aménagements cyclables, avec consultation systématique pour les projets routiers, comme il se fait à Bordeaux ou dans d'autres villes.

L'année 2023 va être ainsi marquée par plusieurs grands projets et demandes : la voie verte Villeneuve – Penne ; l'avenue du Maréchal Leclerc, pour lequel un projet d'aménagement doit arriver pour faire la liaison entre la voie verte en Villeneuvois et celle vers Rogé ; l'avenue Jacques Bordeneuve, avec une réflexion globale sur une grande requalification de cet axe ; ou encore la mise en place de doubles sens cyclables sur toutes les communes, une fois celles de Villeneuve implémentées.

La RN 21 va être le plus gros dossier de l'association cette année, avec le début de notre offensive médiatique pour des pistes cyclables sur l'actuelle RN 21 entre Saint-Antoine-de-Ficalba et Monbalen, amenée à être déclassée à l'issue des travaux de réalisation du créneau de Monbalen. En effet, après 2027, cette portion contiendrait en effet 7 voies (les 2 x 2 voies du créneau de Monbalen et la 3 voies actuelle) ce qui est évidemment démesuré. L'association pousse pour qu'à l'issue des travaux, une véritable piste cyclable continue soit réalisée sur l'emprise d'une des trois voies de la RN 21, permettant une liaison entre Saint-Antoine-de-Ficalba et Monbalen en toute sécurité. Après avoir obtenu de l'État un article dans l'autorisation environnementale imposant la réalisation d'aménagements cyclables sur ce tronçon, l'association va appuyer cette année médiatiquement et politiquement afin d'« inciter l'État à faire mieux » qu'une simple réalisation d'aménagements cyclables a minima.

Cette idée s'intègre dans un projet plus global de « véloroute du Pays de Serres » que l'association souhaite porter à l'attention des collectivités : une véloroute reliant Villeneuve à Agen, qui serait presque intégralement en site propre ou sécurisé. Cette véloroute figure dans le schéma régional des véloroutes et voies vertes de Nouvelle-Aquitaine et est considérée comme le deuxième axe à créer le plus rentable dans la région, car croisant 4 véloroutes d'envergure nationales. Notre idée serait d'emprunter la cote de Pujols, la route de Saint-Antoine, les contre-allées de la RN 21 à Saint-Antoine-de-Ficalba, la passerelle, la RN 21 déclassée, un aménagement cyclable à créer entre Monbalen et Laroque-Timbaut, puis la future voie verte en réalisation par l'Agglomération d'Agen entre le lac de Bajamont et la préfecture. Si l'intérêt principal est le cyclotourisme, il ne faut pas oublier la dimension géographique importante de desserte entre les villages : notre territoire ne possède pas d'axe cyclable nord-sud, et il est aujourd'hui impossible, sauf à réaliser un détour de 10 km supplémentaire via Hautefage ou La Croix-Blanche, de se rendre à Laroque-Timbaut en vélo. Pour pousser à la prise en compte de notre demande, l'association a déjà sollicité les différents maires des communes concernées, et compte poursuivre ces actions auprès de la CAGV et de l'État, afin d'engager d'ores-et-déjà les réflexions, qui ne pourront se réaliser qu'après les travaux du créneau de Monbalen, à l'horizon 2027. Cela passe dès à présent par la présentation à l'Assemblée Générale d'un rendu 3D réalisé par l'urbaniste William BOY, présentant notre idée de piste cyclable sur la RN 21 (voir sur XXX), ici au niveau du croisement avec la route vers Laroque-Timbaut. De quoi se projeter dans un futur plus ou moins proche avec un si bel aménagement cyclable, qui améliorerait également la situation pour les usagers de la ligne de transports en commun à hauteur de Monbalen.

La suite de la RN 21 continuera à nous préoccuper, avec les études concernant le dossier Agen Nord. À la suite du comité de pilotage, le choix du tracé court 1 a été pris, sans prendre en compte l'avertissement que nous avons réalisé avec Vélocité en Agenais concernant un grave risque de discontinuité à Artigues. Nos craintes se sont confirmées lors d'une réunion publique de bilan de la concertation organisée par la DREAL fin novembre : le projet prévoit de mettre Artigues en impasse, avec pour seule liaison vers Foulayronnes la RN 21. Il serait alors impossible, sauf à faire un grand détour via la zone industrielle ou via Pont-du-Casse, de se rendre à pied ou en vélo à Foulayronnes, alors qu'Artigues fait

partie de la commune ! Nos interpellations n'ont pour l'instant pas été suivies de réponse ; face à cela, nous avons prévenu le Préfet de Lot-et-Garonne qu'une telle discontinuité pouvait causer une instabilité juridique sur la suite du projet. Villeneuvois à vélo et Vélocité en Agenais n'hésiteront pas à attaquer la Déclaration d'Utilité Publique du projet au tribunal administratif en cas de défaillance de l'État sur cet enjeu ultra important pour l'Agglomération d'Agen.

Enfin, toujours sur la RN 21, Villeneuvois à vélo va se battre pour obtenir un aménagement cyclable digne de ce nom entre Galimas et le bourg de La Croix-Blanche, toujours dans le cadre du projet RN 21 Agen Nord. Ce dernier prévoit la création d'un passage dénivelé piéton - cycles au niveau de Galimas, pour passer sous la future déviation du bourg. Afin d'éviter les écueils des aménagements précédents, et d'obtenir du qualitatif, Villeneuvois à vélo a organisé la veille de l'AG une réunion publique à La Croix-Blanche pour demander l'avis des habitants sur ce projet, et compte continuer de pousser auprès de l'État et du bureau d'études engagé par la DREAL sur ce projet, pour un aménagement piéton et cyclable entre le hameau et le bourg, qui soit de qualité néerlandaise.

Les actions en termes de plaidoyer de l'association vont également se conjuguer en 2023 au sein du département et de la région. Depuis janvier, Villeneuvois à vélo est adhérente de l'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes, et déléguée départementale de l'AF3V pour le Lot-et-Garonne. À ce titre, l'association compte suivre les projets d'aménagement de voies vertes sur tout le département, sauf dans l'agglomération d'Agen où Vélocité en Agenais suit les dossiers. Cela va de pair avec la co-construction du plan « Routes et mobilités du quotidien » du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, réalisée et encore en cours par le bureau d'études VIZEA pour le compte du CD47, avec pour objectif un déploiement d'un grand réseau cyclable dans le département, notamment en transformant des routes communales en voies vertes sauf riverains. Villeneuvois à vélo et Vélocité en Agenais ont été très motrices sur ce sujet, et ont hâte de la publication de ce plan qui engagera le Département sur les cinq années à venir.

Côté régional, Villeneuvois à vélo compte prendre une participation active dans la constitution en cours d'un collectif régional vélo en Nouvelle-Aquitaine, qui compte fédérer la cinquantaine d'associations membres de la FUB dans la région : un premier séminaire de rencontres a eu lieu à la mi-avril à Bordeaux, à laquelle Villeneuvois à vélo était présente.

Surtout, Villeneuvois à vélo compte en 2023 plaider et émettre un recours contre le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour obtenir des porte-vélos sur les autocars de la ligne de transport en commun interurbaine n°440 entre Villeneuve et Agen. Cette ligne « à haut niveau de service » remplace la liaison ferroviaire (qui aurait permis aujourd'hui de transporter son vélo entre la sous-préfecture et la préfecture) supprimée en 1939, et s'est vue dotée de nouveaux autocars le 1^{er} septembre 2022 à la faveur d'un changement de délégataire de service public. Or, tous les nouveaux autocars entrant en service depuis le 1^{er} juillet 2021 doivent être munis d'un système permettant le transport d'au moins cinq vélos non démontés, à la faveur de l'article L. 1272-6 du Code des transports, créé avec la loi d'orientation des mobilités. Afin de développer l'intermodalité et d'éviter le recours à la voiture pour les milliers de déplacements quotidiens entre Villeneuve et Agen, Villeneuvois à vélo a engagé depuis janvier 2022 une démarche de discussions avec la Région et la Régie Régionale des Transports des Landes, nouvelle délégataire de service public, afin d'obtenir ces porte-vélos. La Région ne nous a jamais répondu. Ainsi, cette année, Villeneuvois à vélo devrait (si le futur Conseil d'Administration donne son accord) ester en justice pour obtenir la mise en place de ces porte-vélos, comme il aurait dû être fait depuis l'an dernier. Une autre preuve de l'intérêt d'avoir une association pro-vélo sur son territoire, pour compléter les actions des collectivités locales.

Côté atelier de réparation, l'objectif de l'association est d'obtenir un local le plus rapidement possible, afin d'accompagner les actions de Villeneuvois à vélo sur le long terme. La situation actuelle n'est pas satisfaisante, et un local permettra de lancer un véritable atelier fixe de réparation de vélos, participatif pour toutes et tous.

Depuis mars dernier, l'association propose également des cours de vélo-école auprès d'adultes ne sachant pédaler, en partenariat avec La Maison Citoyenne et Sud Management. Gaston évoque les cas de ces femmes, qui découvrent « la liberté » de se déplacer avec l'usage du vélo, ce qui l'émeut ; nous suivons en effet depuis mars une poignée de femmes volontaires pour apprendre à faire du vélo, ce qui leur donnera en l'absence de permis une véritable liberté de déplacement. Seulement, l'organisation est extrêmement compliquée en l'absence de local ; ce qui se ressent sur la qualité des cours. Nos associations vont poursuivre le travail avec les élèves actuellement suivies, et réfléchir plus tard à une suite, une fois un local obtenu.

Enfin, comme dans toute association, l'aide de bénévoles est la bienvenue, y compris pour développer des projets nouveaux. La vélo-école vient d'une idée et du volontarisme d'une poignée de personnes, et il reste de nombreux sujets à traiter : développer la mobilité vers l'école à pied et en vélo ; augmenter le stationnement vélo près des commerces ; aider au développement du vélotaf auprès des employeurs ; organiser plus d'animations pour « fêter le vélo »... L'assemblée générale est le bon moment pour se manifester si des personnes souhaitent s'activer sur l'un de ces sujets, avec l'aide bienvenue des administrateurs.

Gaston fait remarquer l'absence de garages à vélo sur le Villeneuvois, à la fois dans les commerces et près des services publics. Villeneuve manque de véritables « box » vélo (stationnement à l'abri et sécurisé), notamment près de la gare routière, pour sécuriser les déplacements. Jean Ballouhey, responsable mobilités au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, lui répond que les arceaux sont arrivés à Villeneuve-sur-Lot et vont être installés prochainement ; deux premières box vélo ont été installées à côté de l'Office du Tourisme du Grand Villeneuvois et seront bientôt disponibles aux usagers. Ces premières box sont des prototypes, issus de l'atelier métal du centre de détention d'Eysses, et les retours sont les bienvenus, afin de modifier le cas échéant le modèle pour les prochaines installations de box, notamment à la gare routière.

Martine, Présidente de Vélocité en Agenais, appuie le constat du manque de racks à vélo sur les bus, et souligne que l'association rejoindra Villeneuvois à vélo dans son action auprès du Tribunal administratif de Bordeaux.

Claude tient à remercier l'association Les bénévoles du 47 pour la mise à disposition du garage du Café cantine, dans lequel dort le vélo-cargo et les vélos utilisés pour la vélo-école.

IV – Révision des statuts

Adrien présente le projet de révision des statuts de l'association, afin de s'adapter au contexte et aux enjeux locaux autour de Villeneuvois à vélo. Cette révision des statuts est composée de plusieurs points :

- Aider à l'essaimage d'autres assos pro-vélo dans le Lot-et-Garonne
- Entériner notre rôle de délégué départemental de l'AF3V
- Avoir une organisation plus souple
- Répondre aux enjeux sociaux de parité dans les instances dirigeantes

Florentin présente en effet sa volonté de créer une antenne locale de Villeneuvois à vélo sur la Communauté de Communes de Lot & Tolzac. Lui et plusieurs adhérent·e·s de Castelmoron-sur-Lot souhaitent depuis plusieurs mois déjà créer une structure militante pro-vélo en Lot & Tolzac, mais l'administratif derrière est lourd, et il fait peu de sens de créer une association ex nihilo pour un territoire de 1 800 habitants. L'idée portée ici serait ainsi de développer l'association sur les 5 intercommunalités de la Vallée du Lot, à travers des *antennes* créées par des bénévoles motivés, de façon à porter le plaidoyer pro-vélo sur tout le territoire. Les antennes auraient une indépendance en termes d'actions et de finances, mais elles devraient suivre la politique générale de l'association et référer de leurs actions auprès du Conseil d'Administration. Administrativement parlant, les membres des antennes seraient des membres de Vil-

leneuveois à vélo, les subventions seraient touchées par Villeneuveois à vélo... mais elles seraient comptablement à part, afin de donner une autonomie et une crédibilité aux antennes sur tous les territoires.

La seule demande pour l'instant vient de cette volonté d'antenne à Castelmoron-sur-Lot et sur le territoire de la Communauté de Communes Lot & Tolzac, mais le but est ici de changer les statuts une bonne fois pour toutes, afin de pouvoir aisément créer une antenne ailleurs si des adhérents le souhaitent, sans avoir à attendre la prochaine Assemblée Générale.

À la demande de Martine Puig autour de la nécessité d'une assemblée générale extraordinaire, Adrien répond qu'il n'y a pas d'obligation légale et que tout dépend des statuts. Les statuts de Villeneuveois à vélo tels qu'adoptés lors de l'Assemblée Générale constituante en septembre 2022 ne prévoient pas d'obligation pour la modification des statuts, mis à part la nécessité de l'approbation à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

L'assemblée générale approuve **à l'unanimité** la réécriture de l'article III des statuts comme suit :

Article III – PÉRIMÈTRE D'ACTION

Les missions de l'association s'exercent principalement au sein du Pays de la Vallée du Lot, composé des intercommunalités suivantes :

- Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois ;
- Communauté de Communes de Lot & Tolzac ;
- Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ;
- Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ;
- Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord.

Les missions de l'association s'exercent également sur le département du Lot-et-Garonne, en lien avec les déplacements vers et depuis les territoires du Pays de la Vallée du Lot, ou dans le cadre de son rôle de délégué départemental de l'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes.

L'association est domiciliée à l'adresse :

11 rue Paul Claudel, Villeneuve-sur-Lot.

Le lieu du siège social de l'association, tout en restant au sein du Pays de la Vallée du Lot, peut être modifié librement par le Conseil d'Administration.

L'assemblée générale approuve **à l'unanimité** la réécriture de l'article V des statuts comme suit :

Article V – ADMISSION

L'association se compose de toute personne physique ou morale adhérente au projet de l'association et désireuse de participer à la défense de l'objet qu'elle se fixe, sous réserve de paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est défini dans le règlement intérieur de l'association.

L'assemblée générale approuve **à l'unanimité** la réécriture de l'article IX des statuts comme suit :

Article IX – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale élit une fois par an un Conseil d'Administration, dont le nombre de membres est déterminé par vote de l'Assemblée.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée d'un an, renouvelable.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par le Président ou au moins la moitié de ses membres. Le Conseil d'Administration délibère valablement lorsqu'au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions y sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration peut également coopter des membres afin de satisfaire aux obligations de parité. Ces membres intègrent alors de plein droit le Conseil d'Administration, jusqu'à l'Assemblée Générale suivante.

Les statuts seront envoyés à la Préfecture de Lot-et-Garonne après approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration, dans un délai de trois mois après cette réunion.

V – Adoption du règlement intérieur de l'association

Conformément à l'article XI des statuts, l'Assemblée Générale doit adopter un règlement intérieur pour l'association. Adrien présente un projet de règlement intérieur, joint avec la convocation à l'Assemblée Générale. Dans les grandes lignes, ce règlement intérieur doit permettre de préciser les points des statuts ayant besoin d'une clarification, et permettre une organisation plus souple pour l'association. Ce règlement intérieur apporte quatre grandes nouveautés par rapport aux statuts :

- une adhésion à partir du 1^{er} novembre de l'année N serait valable jusqu'au 31 décembre de l'année N+1 ;
- une personne, hormis le Président, ne pourrait pas avoir plus de trois procurations ;
- les membres du Conseil d'Administration doivent être âgés de seize ans minimum ;
- la définition et la réglementation des futures antennes locales de Villeneuvois à vélo ;
- la clarification de la politique des remboursements de frais pour les membres de l'association.

L'assemblée générale approuve **à l'unanimité** le règlement intérieur tel que défini en annexe de ce procès-verbal.

VI – Vote de la cotisation pour 2024 et au-delà

Dans le cadre de l'adoption du règlement intérieur, l'Assemblée Générale doit décider une bonne fois pour toutes de la cotisation valable à partir de 2024 (et donc, également pour les adhésions à partir du 1^{er} novembre 2023). Actuellement, elle est de 5 € par personne. Est souhaité par le CA l'augmentation de cette cotisation afin de satisfaire de potentiels financeurs, et surtout de couvrir les frais relatifs à l'ouverture de l'atelier de réparation, bientôt. Peu importe le montant de la cotisation, 1 € par membre part à la FUB, 2 € à l'assurance... donc très peu d'argent d'une cotisation revient à l'association !

Est proposé un schéma à trois classes : 10 € pour une cotisation classique, 20 € pour une cotisation famille, 5 € pour une cotisation pour personnes à faibles revenus, sans conditions. Cela permettrait notamment aux élèves de la vélo-école de continuer à adhérer au même tarif, mais en moyenne cela amènerait à un tarif d'adhésion plus élevé.

L'assemblée générale approuve **à l'unanimité** la cotisation suivante pour 2024 et au-delà :

- **adhésion individuelle classique : 10 € ;**
- **adhésion famille : 20 € ;**
- **adhésion individuelle solidaire**, destinée au public précaire mais sans conditions : **5 €.**

VII – Élection des membres du Conseil d'administration

Adrien présente le Conseil d'administration en 2021 – 2022, composé d'Adrien Chaud, président ; Francis Cazeils, vice-président ; Gaston Bosc, secrétaire ; Claude Guérin, trésorier. Ce Conseil d'administration, restreint et malheureusement trop masculin, a permis d'avancer très vite à la création de l'association, et chacun sur ses domaines de prédilection : aménagements pour Adrien, ateliers pour Claude, randos et savoir rouler à vélo pour Francis et Gaston.

L'équipe actuelle se représente, et souhaiterait que de nouvelles personnes, notamment des femmes, rejoignent leurs rangs afin de diversifier le CA. Adrien présente les conditions de réunion du CA en 2021 – 2022 : une réunion au moins tous les deux mois, un groupe de discussion sur Telegram.

Cinq personnes souhaitent rejoindre le Conseil d'Administration : Florentin L'Hommedé, Marie-Hélène Loiseau, Annick Marquet, Eddy Parisot, Marc Snickers.

Sont **élus à l'unanimité** les personnes suivantes : Adrien Chaud, Francis Cazeils, Gaston Bosc, Claude Guérin, Florentin L'Hommedé, Marie-Hélène Loiseau, Annick Marquet Eddy Parisot, Marc Snickers.

Est rappelé que les conseils d'administration sont ouverts à tous, et qu'on peut être bénévole pour l'association sans s'impliquer dans le Conseil d'administration. Une nouvelle boucle de discussions sur Telegram a été créée pour permettre la coordination d'événements entre bénévoles.

VIII – Conclusion

L'association a donc été dynamique en 2022, et continue de l'être, comme le montre le programme des animations pour 2023 :

- 10 juin : encadrement de la vélorution organisée par Lola & Cie ;
- 17 juin : atelier de réparation au Parc François Mitterrand ;
- 11 août : opération « Au ciné à vélo » à la découverte du film « Les roseaux sauvages » à Pujols ;
- à la rentrée : bourse aux vélos organisée pour la Semaine de la Mobilité ;
- en octobre : opération « Cyclistes, brillez » ;
- 22 décembre : véloparade « Illuminons la ville » ;
- tous les vendredis : randos vélo et culture en Villeneuvois ;
- des ateliers de réparation selon la disponibilité et le nombre de bénévoles !

Adrien remercie les nombreux participants pour leur présence à cette assemblée générale 2023, qui fut une grand-messe du vélo en Grand Villeneuvois.

La séance est close à 20 h 30.

Le président de séance,
Adrien CHAUD

Le secrétaire de séance,
Françoise RISS-CAZEILS